L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE MATIN, 17 AVRIL 1870. 43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 17 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Le Shérif, à la maison No 186, rue Baronne.—Meubles Girod et Jalle—Un lot de meubles et literie.

J. Déjan Jr., à sa salle de ventes, rue Gravier No 75—Un assortiment de meubles et des...

Leamount, au No 49 de la rue de Chartres—Etablissement, chapeaux et articles de toilette.

Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Bienville—Marchandises sèches, lingerie de mode.

Louis Stern & Bros., au No 18 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

ATTENTION :

Le Shérif procédera demain, à 5 heures P. M., rue Baronne, entre Girod et Julie. Prendre acte. à l'adjudication d'un lot de meubles.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Dimanche :

Le Châlet, Les Docrisses de l'Académie et un Divertissement.

Varieties—Set in Gold.

Comedy—Factory Girl.

Opéra Nouveau—Coin Canal et Villeré.

Le Procès Bonaparte.

Nos lecteurs trouveront au Supplément ci-joint le compte-rendu du procès Pierre Bonaparte devant le Tribunal de la Seine, publié par l'*Abeille* depuis dimanche dernier jusqu'à la fin du compte-rendu, c'est-à-dire, les plaidoiries, le réquisitoire, le jugement du président, le verdict, etc. Le tout forme plus de quinze colonnes de...

Les Calomniateurs.

Nous avons maintes fois que nous savons aux calomniateurs de notre parti radical contre le Sud, nous n'avons pu lire sans une vive indignation le nouveau télégraphique du discours prononcé au Sénat des États-Unis, par le sénateur Hamilton du Texas. A la Nouvelle-Orléans, ville que M. Hamilton a habitée, et de sa présence quand il était gouverneur du Texas, il était connu comme un *partisan* de son État, on sait et on apprécie d'un pareil homme les services qu'il a rendus à l'État et à la cause républicaine, et le général Clark, du Texas, qui a fait un débordement de calomnies contre M. Hamilton, quand le Sénat a écouté complaisamment un de ses membres vomir l'insulte contre une section du pays.

Heureusement, c'est la minorité prétexte à propagande de l'intervention au Sud, triste prétexte, il est vrai, d'ailleurs. Le sénateur Carpenter n'a pas dit, et l'intérêt de parti dont il s'est fait l'écho, et les autres considérations, nous nous consolerons en voyant la calomnie venant d'hommes et aussi méprisables que le sont Hamilton, Bullock et leurs pareils, ne portez atteinte à Phonneur d'une population chevaleresque comme le Sud, qui a, par quatre années de sanglantes luttes, imposé l'estime à tous ceux qui l'ont combattu et le respect et loyalement. Nous ne pensons pas dans l'avenir et nous sommes sûrs qu'un jour viendra où les calomnies actuelles seront jugées à leur valeur, et que, pour un prix modique, pourra barquer dans cette machine et voyager de ville en ville pendant quelques minutes. C'est par là que le compagnie de ces pompiers du Pélican aux fait tout ce qu'il fallait pour donner à leur fête tout l'éclat possible et fait honneur un grand nombre de saccos, cornes, ne lui fera pas...

La Reconstruction et le Suffrage Universel.

La première élection qui a eu lieu en Louisiane sous l'empire des lois de reconstruction a produit un gouvernement radical, M. Warmoth, et la législature radicale que l'on connaît. La seconde élection, dix-huit mois après, donnait 80,000 voix à Seymour et à Blair et envoyait au Congrès cinq démocrates. Ce résultat a dû donner à réfléchir aux radicaux du Congrès. Ils refusent d'admettre les cinq démocrates, ce qui est un moyen commode de corriger le suffrage universel, mais ce qui les embarrasse c'est d'éviter le retour de pareils résultats, qui ne laissent pas que de les effrayer pour l'avenir. Il y a de quoi mettre pour eux sur les chiffres suivants de l'élection congressionnelle de novembre 1868, en Louisiane :

1er District.

Louis St-Martin (dém).....	15,407
J. Hale Sypher (rad).....	3,080
Majorité pour St-Martin.....	12,327
Total des électeurs enregistrés..	20,062

2me District.

C. S. Hunt (dém).....	19,240
L. A. Sheldon (rad).....	8,725
Majorité pour Hunt.....	10,515
Total des électeurs enregistrés..	38,772

3me District.

A. Bailey (dém).....	17,534
C. B. Darrall (rad).....	8,593
Majorité pour Bailey.....	8,941
Total des électeurs enregistrés..	26,486

4me District.

Michael Ryan (dém).....	13,311
N. P. Newsham (rad).....	7,756
Majorité pour Ryan.....	5,555
Total des électeurs enregistrés..	21,067

5me District.

George W. McCrane (dém).....	13,716
Frank Morey (rad).....	5,324
P. S. Kennedy (rad).....	5,046
Majorité de McCrane.....	7,726
Total des électeurs enregistrés..	25,115

En récapitulant les chiffres qui précèdent nous trouvons les résultats suivants :

Total des électeurs enregistrés..	146,526
Votes démocratiques.....	79,231
Votes radicaux.....	34,154
Total des votes donnés.....	113,385
Abstentions.....	33,046

Ce qui prouve qu'en donnant toutes les abstentions au parti radical, ce qui n'arriverait en que 47,200 votes contre 79,231.

Le Congrès a refusé d'admettre les représentants démocrates et a déjà admis MM. Sypher et Sheldon à siéger. Les autres sièges restent vacants.

CHRONIQUE LOCALE.

L'AFFAIRE DE LA COMPAGNIE DE CHATTANOOGA.—Le juge Biller, devant lequel la Cour de District est saisie de l'affaire de la Compagnie de Chattanooga qui demandait la dissolution de l'injonction obtenue contre elle par MM. Hall et Ogden, a décidé que l'injonction ne devait pas être dissoute. Cette injonction, on le sait, défend de poursuivre devant la Législature, devant la propriété des tribunaux des États-Unis, et qu'après le rôle qu'il avait joué vis-à-vis de son État, y retourner et s'occuper des affaires pour assurer son élection par la législature.

Hamilton ment quand il dit que les biens seraient exposés à mordre la poussière s'ils n'étaient protégés par les baïonnettes. Il sait très bien que les biens n'ont rien à craindre des gens du Sud. Mais il dit vrai quand il déclare que l'un des bâtonnettes, c'est un parti radical dans le Sud. Le rétablissement du suffrage universel dans les reconstruits, mais c'est aux noirs et non au suffrage universel que l'élection des Hamilton, des Bullock et des Brownlow. Qu'on retire ces armes, qu'on laisse le suffrage s'exercer librement et alors on verra que les ouvriers, des renégats pillards tomber à plat sur dos...

Cette conviction qui met M. Hamilton si fort en fureur ; il sait très bien que le parti conservateur les battant peu du pouvoir qu'ils ont usurpé par le concours de la force, et comme on n'ignore pas que la conservation de ce pouvoir est pour eux une question de vie ou de mort, on comprend sans peine l'acharnement avec lequel ils s'efforcent de le maintenir par tous les moyens, même par la calomnie.

CONSIDÉRATIONS PRÉSENTÉES AU GRAND JURY. Le juge Abell, s'adressant au grand jury, a dit qu'il était inutile de faire l'énumération des différents crimes qui avaient été commis depuis son dernier rapport, mais qu'il était nécessaire d'appeler son attention sur quelques-uns d'entre eux. Il a dit que le système du jury alors existant était insuffisant pour la protection des intérêts de la société, et qu'il était nécessaire de le changer. Il a exposé la manière dont le jury était formé, et a démontré qu'il était à peu près impossible d'avoir une réunion ou majorité composée d'hommes honnêtes et intelligents. De la vient qu'il arrivait souvent les verdicts, manifestement qui ne sont souvent frappant de l'opinion la mieux établie. Le juge Abell trouve donc qu'il était temps de remédier à cet état de choses. Il a proposé comme remède que l'on nommât pour chaque paroisse un certain nombre de personnes qui seraient chargées de dresser la liste des jurés et il paraît compter sur la possibilité qu'on pourrait trouver dans la nouvelle législature pour faire cette réforme. Mais avec la dernière élection, il est fort douteux qu'on puisse avoir une législature honnête et intelligente.

UNE DOUBLE FAILLITE OU UNE FAUTE DE CONTRE-ORDRE.—Depuis quelques années de la fusée d'un pouce avec, avant comme et enfants, avec la femme d'un autre. Il y avait des années aussi. L'un laissa donc son épouse et l'autre son mari, et sont allés ou ne sait où. La police a déployé tout à son tour. Il pourrait bien arriver que les fugitifs aux États-Unis fussent ceux qui sont restés. Un mari abandonne son vieux à une femme abandonnée, et nous avons pourtant trouvé le singulier concours inattendu dans la même industrie mutuelle. Les pendants sont peut-être ceux qui sont partis.

ARRESTATION. Adam Hill ou Frank Yeager, accusé de vol sur un navire allemand qu'échappe du pénitencier et d'avoir commis du vol avec effraction depuis son retour en ville. Il a été reconnu par la police pour l'individu qui, vêtu d'un habit noir, a volé pour $2,000 de bijoux et d'argenterie chez M. Lefebvre au coin des rues Bourbon et St. Louis. Les preuves ne sont pas suffisantes qu'un nouveau crime ou ses soient, on l'a évadé du pénitencier.

MANDAMUS CONTRE L'AUDITEUR D'ÉTAT. Nonobstant de contrôleurs ont sollicité une injonction de la Cour de District pour forcer l'auditeur Graham à recevoir les warrants qui ont été offerts aux collecteurs pour le payement de taxes. Ils allèguent que la loi qui autorise la réception de ces warrants en payement de taxes après une certaine date est inconstitutionnelle.

CHANGEMENT DE JURIDICTION REFUSÉ. Albert Bringe Dibble, de la Pointe du Coupe de District, a perdu un jugement par lequel il refuse le transfert de l'affaire de la compagnie de Chattanooga contre le juge de la Nouvelle-Orléans à la Cour de District des États-Unis.

LE CHÈQUE DE $300,000 REFUSÉ. Le chèque de $300,000 donné par M. McComb à M. Mount comme trésorier de la ville en échange des certificats de consolidations de la ville dans le chemin de fer Jackson, acte prescrit par le Consolidation National Bank au Crescent City Bank on il était payable, aurait été refusé d'y faire honneur parce que M. Mount n'est plus trésorier de la ville, et tout en déclarant que le chèque serait payé à présentation régulier de M. Mount. On sait que M. Walton a refusé de payer ce chèque entre les mains de M. Mount de sorte qu'on ne peut jusqu'ici constater que M. McComb ait payé à la ville la partie de son acquisition. La transaction faite pour mettre le chèque avant sans doute pour objet de régulariser la situation quant au payement du prix, mais elle a échoué.

TEMPÉRATURE—16 Avril 1870.

THERMOMÈTRE DE C. BUCHAMEL, OPTICIEN

6 heures A. M.	46	degrés
12 " M.	62	"
3 " P. M.	67	"
6 "	65	"

— L'épidémie de révolte dans les lycées aurait gagné, dit la *Presse*, jusqu'à Bordeaux. Cette nuit, un commencement d'insurrection a éclaté au lycée. Quelques élèves punis ou mécontents auraient formé le projet révolutionnaire d'aller *tirer les oreilles* d'un de leurs maîtres d'études. C'était, prévenu à temps, avant pris ses précautions et s'était, nous assure-t-on, muni d'un pistolet, uniquement pour effrayer ses agresseurs.

En effet, lorsqu'ils se présentèrent, il leur montra son arme, s'en fit passer ; la bande se hâta de battre en retraite.

Une dizaine des principaux coupables ont dû être renvoyés dans leurs familles.

— Le *Rappel* a fureté dans les publications de mariages, et voici ce qu'il a trouvé :

M. Lefèvre, rue des Halles-Centrales, et Mlle Caille, rue du Champ-de-l'Alouette.

M. Farine, rue des Boulangers, et Mlle Meunier, rue des Moulins.

M. Langlais, rue de Londres, et Mlle Lallemand, rue de Berlin.

M. Coq, rue Chapon, et Mlle Poulet, rue Coq-Héron.

M. Chanteur, rue du Cygne, et Mlle Beuglard, rue du Petit-Hurleur.

M. Billet, rue de la Banque, et Mlle Créances, rue de Clichy.

M. Defraud, rue Saint-Louis, et Mlle Billard, rue de la Monnaie.

LA MANIE DES MOTS.—En lisant dans *Paris-Journal* le mot suivant, on est convaincu une fois de plus qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil :

« Dis donc, papa, demandait à son père le jeune fils du rédacteur fantaisiste d'un journal avancé, pourquoi dans ton journal écrit-on souvent : " Fauve, mais bonasse, et jamais : " Riche, mais bonnête. "

— Par ce que *méconnaître* implique toujours l'idée de pauvreté!

Les Réformes en France ET LA PRESSE AMÉRICAINE.

Nous empruntons ce qui suit au *Bulletin financier* de New York :

Les nouvelles réformes constitutionnelles dont le gouvernement français a pris l'initiative ont été nouveau tournés les regards vers la France. Nous prévoyons que le rétablissement définitif du régime parlementaire fera disparaître les dernières préventions que certains Américains conservaient à l'égard de Napoléon III. Comment ces préventions resteraient-elles à l'évidence ? Il faut bien reconnaître que le pouvoir personnel a décidément abdiqué. De son propre mouvement, il dépose son armure dictatoriale ; il transforme le gouvernement ; il donne aux Chambres des pouvoirs égaux ou presque égaux à ceux du Parlement d'Angleterre. La perfection n'a atteint pas d'un seul coup, et on pourrait sans doute améliorer certains détails des réformes en voie de préparation. Mais il faut aussi tenir compte de ce fait que le gouvernement impérial, tel qu'il fonctionnera désormais, sera beaucoup plus démocratique que ne l'était jadis celui de Louis-Philippe, grâce à la forte base sur laquelle il repose, le suffrage universel.

Les Américains saisissent très bien la différence qui existera désormais entre le gouvernement parlementaire de 1870 et le gouvernement parlementaire de 1830. Pour eux, le suffrage universel étant la meilleure garantie du progrès des institutions, l'ère des révolutions doit être considérée comme fermée. S'il en était autrement, la faute devrait en retomber, selon eux, sur le caractère inconvertissable des Français, qui, malheureusement, sont trop souvent portés à se payer de mots et à lâcher la proie pour l'ombre.

La presse, en dehors des feuilles irréconciliables, exprime très nettement sa satisfaction. Le *Herald*, le *World*, le *Times*, l'*Express*, sont d'accord en cette circonstance. Le *Herald* est depuis longtemps rallié au gouvernement impérial ; naguère il lui a rarement accordé des éloges aussi chaleureux. Selon ce journal, tout le mérite des réformes appartient à Napoléon III qui a su accorder à propos les libertés que le peuple demandait. Il ajoute : "Les irréconciliables sont furieux de ce que le gouvernement ait trouvé à Nismes un défaut pour leur opposition. Leur colère, nous en sommes certains, ne pèsera pas un grain dans la balance."

Le *World*, avec moins de lyrisme, apprécie très sagement la portée des nouvelles modifications de la Constitution. Parent dans son article est assez remarquable pour que nous en reproduisions la plus grande partie :

"En dépit des ennemis de l'Empire, il est de fait que l'œuvre du couronnement de l'édifice a marché avec une rapidité aussi grande que pouvait le désirer ceux qui tiennent au maintien de l'ordre social. L'Empereur s'est volontairement déposé de pouvoirs qui étaient inconciliables avec des principes importants, et qu'il avait lui-même considérés comme essentiels au maintien de son autorité. Il a abandonné son droit de modifier la Constitution, en même temps son droit de contrôler l'exercice du pouvoir législatif. Il a renoncé à la dictature. Il a donné un gage de plus au gouvernement constitutionnel, un ministère libéral, une législature indépendante, une presse libre. Il ne fait guère d'autres progrès désormais, pour que chacun soit forcé d'admettre que le gouvernement de Napoléon III est véritable, sincère, et qu'il y a encore des gens pour dire que la liberté est impossible en France tant que l'Empereur règnera.

"Les nouvelles réformes constitutionnelles n'ont pas été imposées à l'Empereur. Il est vrai qu'il les a opportunées jusqu'à un certain point par les pétitions et par les réclamations, et on elles ont pu être accordées sans danger pour le gouvernement même. Mais il a pris l'initiative avec une netteté et une franchise qui ne laissent aucun doute sur la bonne foi dans les éléments de désordre et de révolution. Ses ennemis les plus acharnés ont été obligés de reconnaître franchement que les pétitions n'étaient pas assez contre lui. Le parti irréconciliable a tenté de provoquer une révolution à Paris, malgré de vaines menaces, cette tentative a misérablement échoué ; faute d'obtenir l'appui du peuple, il a jeté son appel à la soldatesque. En réalité, le pouvoir de Napoléon III n'a jamais été plus évident que depuis qu'il a commencé à faire des concessions et a modifié la Constitution dans un sens libéral."

En cherchant ensuite le modèle de la constitution de l'Empereur, le *World* dit :

"Il n'est pas difficile de trouver une explication satisfaisante du but que poursuit l'Empereur en établissant en France un gouvernement parlementaire et libéral. Il n'est pas homme à prendre une telle décision sous l'impulsion d'idées sentimentales sur la liberté et l'humanité. Sa décision a été prise uniquement parce qu'il a vu que le régime parlementaire offrait plus de chance de se maintenir s'il devenait parlementaire que s'il restait gouvernement personnel. Aussi longtemps qu'il persistait en somme sur le trône, il devait paraître maintenir le césarisme, c'est-à-dire un gouvernement personnel et militaire. Napoléon n'ignorait pas qu'un tel gouvernement ne pouvait se perpétuer dans l'Europe moderne. C'est pourquoi il a voulu organiser le pouvoir en régime parlementaire, afin de transmettre à son fils le gouvernement affranchi des dangers d'une période de transition."

Nous croyons que, dans cette circonstance, le *World* exprime l'opinion de la grande majorité de ses compatriotes. Quant aux journaux irréconciliables, ils sont évidemment réduits au silence. Ne sachant comment concilier les nouvelles réformes avec leur cri de guerre, ils font à l'Empereur l'honneur de le passer sous silence. Ils prennent le parti de se taire. N. *Tribune*, in l'*Evening Post*, nie que *Sun* n'ait approuvé le projet de sénatus-consulte et le déclare "un pas en arrière". Il est bien évident, le pauvre *Sun* embarrassé, et, en agissant ainsi, ils ne font que le rendre plus ridicule.

Il avait cru trouver un homme de hautes vues, un chantage petit bohème de deux ou trois ans et qui tournait, d'un air étonné, ses grands yeux noirs vers la foule.

Que s'était-il donc passé ?

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir.

Le nommé Benjamin-Edouard Fox, exerçant la profession de brocanteur et demeurant rue du faubourg Saint-Antoine, avait été mandé mardi matin, chez Sylvie Marcel, devant M. Huguier, juge des référés, pour entendre la conciliation par suite de l'ordonnance en séparation de corps. Les deux époux, accompagnés de leur plus jeune enfant, un charmant petit garçon, nommé Jean, tout blond comme des blés, se trouvaient en ville.

Fox, qui avait pris ses précautions, et s'était, nous assure-t-on, muni d'un pistolet, uniquement pour effrayer ses agresseurs.

En effet, lorsqu'ils se présentèrent, il leur montra son arme ; cela fit passer ; la bande se hâta de battre en retraite.

Une dizaine des principaux coupables ont dû être renvoyés dans leurs familles.

— Le *Rappel* a fureté dans les publications de mariages, et voici ce qu'il a trouvé :

M. Lefèvre, rue des Halles-Centrales, et Mlle Caille, rue du Champ-de-l'Alouette.

M. Farine, rue des Boulangers, et Mlle Meunier, rue des Moulins.

M. Langlais, rue de Londres, et Mlle Lallemand, rue de Berlin.

M. Coq, rue Chapon, et Mlle Poulet, rue Coq-Héron.

M. Chanteur, rue du Cygne, et Mlle Beuglard, rue du Petit-Hurleur.

M. Billet, rue de la Banque, et Mlle Créances, rue de Clichy.

M. Defraud, rue Saint-Louis, et Mlle Billard, rue de la Monnaie.

LA MANIE DES MOTS.—En lisant dans *Paris-Journal* le mot suivant, on est convaincu une fois de plus qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil :

« Dis donc, papa, demandait à son père le jeune fils du rédacteur fantaisiste d'un journal avancé, pourquoi dans ton journal écrit-on souvent : " Fauve, mais bonasse, et jamais : " Riche, mais bonnête. "

— Par ce que *méconnaître* implique toujours l'idée de pauvreté!

P. de C.

Les Irréconciliables.

Le Progrès de Lyon publie la lettre suivante, que M. Raspail vient d'adresser aux citoyens électeurs de Lyon :

Arcueil-Cachan, 34 ventôse, an 18 de la République française (15 mars 1870).

Citoyens,

Je vous remercie tous de l'intérêt que vous prenez à ma santé ; j'espère que vos vœux m'auront porté bonheur et que je ne tarderai pas à me rendre où l'honneur de ma cause m'appelle. J'attends pour cela que ce retour du froid ait passé et qu'une rechute ne soit plus à craindre ; et, dès ce moment, j'irai soutenir, avec mon indépendance ordinaire, les projets de loi que j'ai soumis à l'assemblée, sans m'inquiéter du sort qui leur est réservé.

Vous avez dû voir que ces projets n'ont pas été inutiles et qu'ils se trouvent soutenant reproduits, presque dans les mêmes termes, par des membres plus favorisés que moi.

Qu'importe d'où vienne le bien, pourvu qu'il se fasse, et, soyez-en sûrs, il se fera, même par ceux qui ont commencé tout d'abord à le combattre, et ils sont nombreux !

Agréez, mes chers concitoyens, mes salutations et l'assurance de mon fraternité.

F.-V. RASPAIL.

Cette lettre inspire à la *Patrie* les réflexions suivantes :

Ainsi, la plus vénérable et la dernière des irréconciliables—*spes ultima*—se réconcilie, il consent à accepter le lieu, *c'est qu'il trouve*, et dans un langage où la sincérité l'emporte, nous le voulons croire, du moins, sur l'élégance, il consent à ce que le *bien se fasse* par ceux qui l'ont *combattu*.

M. Raspail ne pouvait déclarer plus nettement et plus franchement qu'il a perdu tout espoir de voir triompher son parti, et *le Temps*, le *World*, le *Herald*, le *Times*, l'*Express*, sont d'accord en cette circonstance. Le *Herald* est depuis longtemps rallié au gouvernement impérial ; naguère il lui a rarement accordé des éloges aussi chaleureux. Selon ce journal, tout le mérite des réformes appartient à Napoléon III qui a su accorder à propos les libertés que le peuple demandait. Il ajoute : "Les irréconciliables sont furieux de ce que le gouvernement ait trouvé à Nismes un défaut pour leur opposition. Leur colère, nous en sommes certains, ne pèsera pas un grain dans la balance."

Le *World*, avec moins de lyrisme, apprécie très sagement la portée des nouvelles modifications de la Constitution. Parent dans son article est assez remarquable pour que nous en reproduisions la plus grande partie :

"En dépit des ennemis de l'Empire, il est de fait que l'œuvre du couronnement de l'édifice a marché avec une rapidité aussi grande que pouvait le désirer ceux qui tiennent au maintien de l'ordre social. L'Empereur s'est volontairement déposé de pouvoirs qui étaient inconciliables avec des principes importants, et qu'il avait lui-même considérés comme essentiels au maintien de son autorité. Il a abandonné son droit de modifier la Constitution, en même temps son droit de contrôler l'exercice du pouvoir législatif. Il a renoncé à la dictature. Il a donné un gage de plus au gouvernement constitutionnel, un ministère libéral, une législature indépendante, une presse libre. Il ne fait guère d'autres progrès désormais, pour que chacun soit forcé d'admettre que le gouvernement de Napoléon III est véritable, sincère, et qu'il y a encore des gens pour dire que la liberté est impossible en France tant que l'Empereur règnera.

"Les nouvelles réformes constitutionnelles n'ont pas été imposées à l'Empereur. Il est vrai qu'il les a opportunées jusqu'à un certain point par les pétitions et par les réclamations, et on elles ont pu être accordées sans danger pour le gouvernement même. Mais il a pris l'initiative avec une netteté et une franchise qui ne laissent aucun doute sur la bonne foi dans les éléments de désordre et de révolution. Ses ennemis les plus acharnés ont été obligés de reconnaître franchement que les pétitions n'étaient pas assez contre lui. Le parti irréconciliable a tenté de provoquer une révolution à Paris, malgré de vaines menaces, cette tentative a misérablement échoué ; faute d'obtenir l'appui du peuple, il a jeté son appel à la soldatesque. En réalité, le pouvoir de Napoléon III n'a jamais été plus évident que depuis qu'il a commencé à faire des concessions et a modifié la Constitution dans un sens libéral."

En cherchant ensuite le modèle de la constitution de l'Empereur, le *World* dit :

"Il n'est pas difficile de trouver une explication satisfaisante du but que poursuit l'Empereur en établissant en France un gouvernement parlementaire et libéral. Il n'est pas homme à prendre une telle décision sous l'impulsion d'idées sentimentales sur la liberté et l'humanité. Sa décision a été prise uniquement parce qu'il a vu que le régime parlementaire offrait plus de chance de se maintenir s'il devenait parlementaire que s'il restait gouvernement personnel. Aussi longtemps qu'il persistait en somme sur le trône, il devait paraître maintenir le césarisme, c'est-à-dire un gouvernement personnel et militaire. Napoléon n'ignorait pas qu'un tel gouvernement ne pouvait se perpétuer dans l'Europe moderne. C'est pourquoi il a voulu organiser le pouvoir en régime parlementaire, afin de transmettre à son fils le gouvernement affranchi des dangers d'une période de transition."

Nous croyons que, dans cette circonstance, le *World* exprime l'opinion de la grande majorité de ses compatriotes. Quant aux journaux irréconciliables, ils sont évidemment réduits au silence. Ne sachant comment concilier les nouvelles réformes avec leur cri de guerre, ils font à l'Empereur l'honneur de le passer sous silence. Ils prennent le parti de se taire. N. *Tribune*, in l'*Evening Post*, nie que *Sun* n'ait approuvé le projet de sénatus-consulte et le déclare "un pas en arrière". Il est bien évident, le pauvre *Sun* embarrassé, et, en agissant ainsi, ils ne font que le rendre plus ridicule.

Il avait cru trouver un homme de hautes vues, un chantage petit bohème de deux ou trois ans et qui tournait, d'un air étonné, ses grands yeux noirs vers la foule.

Que s'était-il donc passé ?

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir.

Le nommé Benjamin-Edouard Fox, exerçant la profession de brocanteur et demeurant rue du faubourg Saint-Antoine, avait été mandé mardi matin, chez Sylvie Marcel, devant M. Huguier, juge des référés, pour entendre la conciliation, par suite de l'ordonnance en séparation de corps. Les deux époux, accompagnés de leur plus jeune enfant, un charmant petit garçon, nommé Jean, tout blond comme des blés, se trouvaient en ville.

Fox, qui avait pris ses précautions, et s'était, nous assure-t-on, muni d'un pistolet, uniquement pour effrayer ses agresseurs.

En effet, lorsqu'ils se présentèrent, il leur montra son arme ; cela fit passer ; la bande se hâta de battre en retraite.

Une dizaine des principaux coupables ont dû être renvoyés dans leurs familles.

— Le *Rappel* a fureté dans les publications de mariages, et voici ce qu'il a trouvé :

M. Lefèvre, rue des Halles-Centrales, et Mlle Caille, rue du Champ-de-l'Alouette.

M. Farine, rue des Boulangers, et Mlle Meunier, rue des Moulins.

M. Langlais, rue de Londres, et Mlle Lallemand, rue de Berlin.

M. Coq, rue Chapon, et Mlle Poulet, rue Coq-Héron.

M. Chanteur, rue du Cygne, et Mlle Beuglard, rue du Petit-Hurleur.

M. Billet, rue de la Banque, et Mlle Créances, rue de Clichy.

M. Defraud, rue Saint-Louis, et Mlle Billard, rue de la Monnaie.

LA MANIE DES MOTS.—En lisant dans *Paris-Journal* le mot suivant, on est convaincu une fois de plus qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil :

« Dis donc, papa, demandait à son père le jeune fils du rédacteur fantaisiste d'un journal avancé, pourquoi dans ton journal écrit-on souvent : " Fauve, mais bonasse, et jamais : " Riche, mais bonnête. "

— Par ce que *méconnaître* implique toujours l'idée de pauvreté!

P. de C.

Paul de Cassagnac et Lullier.

SINGULIER DÉFI.

Nous lisons dans le *Pays* du 26 mars :

J'étais à Tours lorsque le *Figaro* publiait le fait divers suivant :

— M. Lullier, qui se trouve depuis un assez grand nombre de mois à Sainte-Pélagie où il purge diverses condamnations pour son affaire avec M. Paul de Cassagnac d'abord, et ensuite avec MM. Rochefort et Ogle, vient de recevoir une provocation de la part de